

**Ministère du Pétrole
et des Energies**



**Arrêté portant nomination des Administrateurs du
Fonds d'appui au Développement du Contenu Local
dans le secteur des Hydrocarbures**

Le Ministre du Pétrole et des Energies,

- VU** la Constitution ;
- VU** la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2016-34 du 23 décembre 2016 ;
- VU** la loi n° 90-07 du 28 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;
- VU** la loi n° 2019-04 du 1^{er} février 2019 relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures ;
- VU** le décret n° 2021-248 du 22 février 2021 fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds d'Appui au Développement du Contenu Local (FADCL) ;
- VU** le décret n° 2020-978 du 23 avril 2020 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etats et fixant la composition du Gouvernement ;
- VU** le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartitions des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- VU** le décret n° 2020-2209 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre du Pétrole et des Energies ;

ARRETE :

Article premier. - Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n°2021-248 du 22 février 2021 fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds d'Appui au Développement du Contenu Local (FADCL), sont nommés membres du conseil d'administration du Fonds d'Appui au Développement du Contenu Local (FADCL) :

- Monsieur Ousmane NDIAYE, Secrétaire Permanent du COS-PETROGAZ ;
- Monsieur Thierno Seydou LY, Directeur des Hydrocarbures ;
- Monsieur Bamba KA, Directeur General du Secteur Financier et de la Compétitivité ;
- Monsieur Seydina Aboubacar NDIAYE, Directeur des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Monsieur Abdou FALL, Directeur de la formation professionnelle et technique ;
- Madame Ndeye Magatte DIOUF, Directeur du développement du secteur privé ;
- Monsieur Aguibou BA, Directeur général de l'Institut National du Pétrole et du Gaz (INPG) ;
- Monsieur Joseph O. MEDOU, Directeur général de PETROSEN E&P.

Article 2.- Le Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement du Ministère du Pétrole et des Énergies et le Secrétaire Technique du Comité National de Suivi du Contenu Local sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le

**Le Ministre du Pétrole
et des Énergies**



Aïssatou Sophie GLADIMA

Ampliations :

- PR/SGPR
- SGG
- COS/PETROGAZ
- MFB
- MEPC
- MPE
- MEFPAL
- MCPME